

Littérature

Dernières actualités et nouvelles

Thibault Goudreau

Frédéric Tristan : une « pseudo » guerre littéraire

Coup de tonnerre dans la littérature francophone : le statut du célèbre écrivain Jean-Paul Baron, appelé aussi Frédéric Tristan, remis en question. A peine quelques semaines après la mort du poète et romancier, reconnu et récompensé à plusieurs reprises, c'est un coup de théâtre qui frappe sa famille endeuillée.

Le 22 avril, la fille de l'auteur Frédéric Tristan, Prix Goncourt 1983 pour son roman *Les Egarées* puis Grand prix de littérature de la Société des Gens de Lettres en 2000, reçoit un étrange appel téléphonique des gendarmes de Montigny-le-Bretonneux, dans les Yvelines. Une femme vient de déposer plainte pour vol de bien et appropriation intellectuelle. Cette femme, c'est Aurore de Lajoie, inconnue des maisons d'éditions et du monde de la littérature. Le 3 avril, la femme a été interviewée par la bloggeuse Agathe Beaubaton pour son émission « Autrice au cœur de l'histoire » diffusée sur sa chaîne, suivie par une petite poignée d'abonnés. Aurore de Lajoie aurait écrit deux romans sous le pseudonyme de Mary London. Ce pseudonyme vous est peut-être familier puisqu'il est déjà connu du public. Baron alias Tristan avait signé de ce faux nom 19 romans policiers entre 1986 et 2006. L'affront d'Aurore de Lajoie est sans appel : l'auteur les lui aurait volé ainsi que le pseudonyme qu'elle s'était créé pour la rédaction de ces deux œuvres. Histoire grotesquement compliquée, qui a presque les traits d'une farce enfantine poussée à l'extrême. Comment la critique littéraire française, qui a pourtant la langue bien pendue, serait-elle passée à côté de cette arnaque sans précédent ? Sans précédent, vraiment ? Rappelons-nous que dans les années 1970, la littérature française fût bousculée par la révélation inattendue de Romain Gary sur l'identité de l'écrivain Emile Ajar qui n'était autre que lui-même. Il est ainsi le seul romancier à avoir obtenu deux fois le prix Goncourt, prix qui n'est habituellement décerné qu'une seule fois par auteur. Ce ne serait donc pas la première fois que l'utilisation d'un pseudonyme berne la critique. Cependant, dans le cas d'Aurore de Lajoie, certaines questions restées en suspens, mériteraient quelques éclaircissements.

Pourquoi attendre la mort de l'écrivain pour se manifester ?

« *C'est le patriarcat* ».

On peut se demander en effet pourquoi Mme de Lajoie a attendu autant de temps avant de se manifester. Tout d'abord, elle affirme que leurs relations charnelles et extraconjugales étaient la première raison de son silence. Les deux amants se seraient en effet côtoyés alors que Baron était déjà un époux et un père de famille. « C'est le patriarcat », ajoute-t-elle ensuite dans son interview, « petite sotte, femme en plus, élevée dans un milieu bourgeois conventionnel, je ne me voyais pas lutter contre lui ». Il y aurait donc un rapport de force hiérarchisé entre les deux amants, d'un côté un écrivain célèbre et récompensé, de l'autre une jeune femme naïve et peut-être un peu trop ambitieuse de

la notoriété de l'auteur. « Je ne me sentais pas de m'affirmer par rapport à un homme beaucoup plus âgé que moi, beaucoup plus talentueux et reconnu ». Frédéric Tristan aurait donc volé les manuscrits de la demoiselle, conservé son pseudonyme sachant qu'il y avait un risque qu'elle découvre facilement le subterfuge et aurait impliqué juridiquement sa maison d'édition dans la confidence. Car lors de la sortie des livres de Mary London, les éditions du Rocher justifient cette publication en présentant l'autrice comme « une spécialiste du roman à énigme » traduite de l'anglais par un certain J.P. Baudricourt. Est-ce que l'auteur a volontairement changé de maison d'édition pour que cette dernière ne puisse pas reconnaître une quelconque altération de sa plume d'écrivain ? C'est possible. Mais la justification de son pseudonyme ainsi que des titres des différents livres écrits par Mary London semblent provenir des nombreux voyages de Tristan, que nous savons vrais. Les faibles explications de Mme de Lajoie pour tenter d'apporter des réponses à l'invention du nom Mary London semblent légères, trop fragiles pour avoir été quelque chose de mûrement réfléchi depuis des décennies. Et pour ajouter des éléments énigmatiques à ce tableau déjà assez difficile à comprendre, Tristan aurait par la suite continué d'écrire des romans tout en reproduisant trait pour trait le même style d'écriture de Mary London. Pour quelle raison ? Car elle a connu un succès immédiat avec son premier roman ? Mais Tristan n'avait pas besoin de Mary London pour être célèbre ni pour faire ses preuves auprès de la critique littéraire française. Ses œuvres ont été traduites dans une vingtaine de langues, il avait déjà reçu une dizaine de prix avant Mary London. Pourquoi se serait-il amusé à voler un travail déjà exécuté et risqué de perdre à la fois sa réputation d'écrivain et un procès potentiel ? Cette révélation surprise ne serait-elle pas également liée à l'écriture du nouveau roman d'Aurore de Lajoie, qui lui permettrait d'affirmer, selon elle, la « maternité de ses deux premiers romans et de son pseudonyme ». Ne pourrions-nous pas voir dans cette manifestation soudaine une volonté d'éclat publicitaire ?

Pourquoi pouvons-nous cependant accorder crédit aux propos de Mme de Lajoie ?

« *On a volé mon âme, on a volé mon esprit, Aurore bats-toi !* »

Voici les premières pensées que je partageai lors de la sortie de cette vidéo. Je me voyais résolu à condamner fermement les accusations de cette femme. C'était sans compter sur la publication d'un article scientifique tout aussi surprenant qu'imprévisible d'une consœur, jeune chercheuse



Légende de l'image : Jean-Paul Barron, alias Frédéric Tristan.

littéraire Flora Martin, paru il y a quelques jours. Les styles d'écritures entre la correspondance de Mme de Lajoie et le roman *Un Meurtre chinois* concorderaient. A présent les accusations seraient donc fondées non simplement plus sur les paroles d'une femme blessée mais sur les affirmations d'une professionnelle. Du point de vue juridique et selon l'article L335-2 du code pénal français « Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon et toute contrefaçon est un délit ». Cependant, on ne peut pas porter plainte contre une personne morte. Il est cependant possible de récupérer les droits patrimoniaux (entendez les droits d'auteur) en engageant la responsabilité civile et non pénale. Dans cette situation, Mme de Lajoie ne demande pas punition mais réparation. D'après l'article de la loi 1382, la responsabilité civile se définit comme « Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer. ». L'article 1384 ajoute que : « On est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde. ». Cependant, malgré ces éléments de prime abord intangibles, permettez-moi de garder certaines réserves. Il s'agit tout de même d'un grand écrivain reconnu et approuvé. Avant tout procès qui pourrait ruiner la vie de ses proches, il serait sûrement judicieux d'attendre une autre expertise, un deuxième rapport scientifique qui viendrait confirmer ou non les dires de Mme Martin.

Qu'est-ce que cela changerait sur l'image de l'auteur ?



Légende des images (de gauche à droite) : Aurore de Lajoie à 17 ans et 40 ans.

Au vue de ces nouveaux éléments, comment pouvons-nous lire les autres œuvres de Frédéric Tristan ? Quels impacts ce scandale a-t-il ou va-t-il engendrer dans la réception de ces livres ? Car une telle mascarade aura obligatoirement un impacte important sur la manière dont nous aborderons l'écriture de Jean-Paul Baron. C'est indéniable, et ce même si les révélations de la femme s'avèrent fausses. Si Mme de Lajoie est bien la véritable auteur des deux premiers romans policiers de Mary London (donc de Frédéric Tristan) cela remet en question la véritable identité littéraire de feu l'écrivain. Le pacte de confiance entre l'auteur et le lecteur a été rompu même s'il était déjà flou avec l'utilisation des nombreux pseudonymes de l'auteur. A présent, à chaque fois que nous ouvrirons un livre de Frédéric Tristan, une petite voix nous chuchotera qu'il n'est peut-être pas le véritable auteur du texte. Nous voudrions bien effacer ce nouvel épisode un peu douloureux de nos mémoires pour nous concentrer sur la saveur des lignes mais il nous faut nous rendre à l'évidence : la réputation de l'écrivain affecte toujours les pages qu'il noircit. Je voudrais me résigner à ne croire qu'en la littérature, mais cela m'est impossible. Si le vol et l'appropriation du texte de Mme de Lajoie s'avère véritable, les perspectives de lecture de l'œuvre de Tristan se verront remise en question. Quel a été l'œuvre véritable de l'auteur ? A-t-il finalement une identité qui lui est propre ou a-t-il toujours puisé chez les autres ? Est-ce que toutes les œuvres de Mary London sont a réattribué à Mme de Lajoie bien qu'elle n'en a écrit que deux ? Tristan a par la suite exploité le langage littéraire de la femme. Pouvons-nous donc toujours considérer que ce sont ses écrits ou devons-nous parler alors d'une œuvre à plusieurs voix ? Il sera également difficile de remettre simplement en question les écrits sous Mary London. Tristan aillant écrit d'autres livres sous d'autres pseudonymes, nous pouvons évidemment nous interroger sur la justesse et l'honnêteté de leurs conditions d'écritures. Prendre le risque de rompre le pacte de confiance entre écrivain/lecteur est un danger car cela laisse la possibilité à de nouvelles interprétations d'intervenir, comme un parasite, dans notre réception des œuvres.

Il nous faudra donc nous armer de patience et attendre l'avis d'autres spécialistes pour éclaircir toutes ces zones d'ombre. Et bien que le procès juridique n'est pas encore commencé, le tribunal médiatique, bien qu'à ce jour très peu répendu, hâche déjà le travail de Jean-Paul Baron de ces machoirs d'acier.

Thibault Goudreau

Thibault Goudreau

Les dernières nouvelles

Commencera dans quelques jours le festival Ovest Hurlant dans la ville de Rennes. Ce festival de littérature de l'imaginaire commencera jeudi et terminera dimanche après-midi. Au programme : conférence, jeu de rôle, débat littéraire. Tous les friands de science-fiction et fantasy sont avertis, à vos vaisseaux spatiaux et autre moyens de locomotion, direction le cité universitaire de Sévigné.



Légende de l'image : l'affiche de Ovest Hurlant